



PHOTO BENOIT AQUIN POUR RECTO VERSO

l'exclusion sociale, adoptée à l'unanimité en décembre 2002. Faudra-t-il envisager des recours juridiques? En campagne électorale, Jean Charest avait fait trois promesses aux démunis : indexer les prestations à l'aide sociale, instaurer un barème plancher et rétablir la gratuité des médicaments pour toutes les personnes à l'aide sociale et les personnes âgées bénéficiant du supplément de revenu garanti (loin de la gratuité promise, les personnes âgées paieront 9% de plus pour leurs médicaments).

Les assistés sociaux aptes au travail continueront de recevoir 545 \$ par mois, une prestation qui a perdu 33% de son «pouvoir» d'achat en 14 ans. Le budget Marois du 11 mars 2003 permettait, à partir de janvier 2004, aux mères monoparentales vivant de l'aide sociale de conserver le premier 100 \$ de la pension alimentaire versée par le père au bénéfice de l'enfant, au lieu que la totalité de la pension ne soit coupée sur le chèque d'aide sociale. Cette mesure aurait eu un effet direct de réduction de la pauvreté des enfants au

Montréal, 10 avril 2003 — Durant un débat électoral sur la pauvreté dans Mercier, un citoyen écoute les promesses lénifiantes de la candidate libérale.

Québec. Le budget Séguin annule la nouvelle mesure (sauf pour les enfants de moins de cinq ans).

Outils de développement

Les travailleurs écopent aussi. Où aboutiront les négociations des conventions collectives dans le secteur public et l'application de la Loi sur l'équité salariale? Le soutien aux entreprises en régions, et donc aux travailleurs, est lourdement diminué. La loi 90 obligeait les entreprises dont la masse salariale dépasse 250 000 \$ à consacrer 1% de leur masse salariale à la formation de la main-d'œuvre. La loi est édentée aujourd'hui, car ce plancher passe à un million de dollars et le nombre d'entreprises assujetties passe de 250 000 à 10 000. Même le Conseil du patronat et la Fédération des entreprises indépendantes n'en demandaient pas tant.

Dans le grand ménage de ce budget, des

économies surprennent et inquiètent. Qu'il s'agisse des congés de maternité ou d'adoption pour les travailleurs indépendants, de la déduction pour les cartes mensuelles de transport en commun ou de l'abolition des droits d'immatriculation pour les voitures électriques, certains crédits d'impôt remboursables abolis avaient de petits impacts au plan financier pour le gouvernement, mais de grandes conséquences sociales. Les déductions fiscales et les crédits d'impôt remboursables pour les coopératives, les fonds de travailleurs et les fonds d'investissements régionaux sont suspendus ou modifiés de façon importante. Nous ne connaissons pas encore les effets de ces changements, mais s'attaquer à des outils de développement collectifs qui ont fait leurs preuves est plus coûteux à long terme que l'illusion d'économie qu'on nous fait miroiter. □